

est nécessaire à l'industrie agricole tout entière du Canada et que, dans la mesure où nous aidons les cultivateurs de l'Ouest du Canada, nous aidons également ceux de l'Est.

Dans la même mesure où les gens de l'Ouest pourront trouver de bons marchés et de bons prix pour leurs produits, ceux de l'Est pourront produire et trouver de bons marchés pour les leurs.

De toute façon, monsieur le président, je continuerai, avec mes collègues, à appuyer le gouvernement quant à la politique qu'il préconise actuellement, parce qu'à défaut d'une politique meilleure, je reconnais que celle qui a été établie, même si elle n'est pas parfaite, a au moins l'avantage de prouver que nous faisons des efforts.

Si l'on compte les présences, ce soir, du côté de l'opposition, nous constatons que les mêmes députés qui nous ont accusés si souvent de ne rien faire ne sont même pas ici pour prendre part au débat. Ils sont probablement occupés à faire la récolte dans les provinces de l'Ouest, ce pour quoi, je crois, ils avaient la permission.

En terminant, monsieur le président, j'aimerais rappeler que des lois sont actuellement proposées. Elles ont déjà été présentées à la Chambre et si l'opposition veut nous donner la preuve qu'elle est prête à collaborer, nous ferons le nécessaire pour que ces lois soient inscrites à l'ordre du jour le plus rapidement possible. Je suis sûr que le ministre, appuyé par les députés, obtiendrait que ces lois soient étudiées demain même, de façon qu'on puisse adopter le bill C-244 et permettre aux cultivateurs de l'Ouest de toucher, le plus rapidement possible, les sommes d'argent qui peuvent être mises à leur disposition.

Je compte donc sur la collaboration de l'opposition, et j'espère qu'elle cessera de pratiquer une obstruction qui, à mon sens, n'est absolument pas justifiée.

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je ne peux qu'appuyer la motion car le gouvernement ne s'est pas conformé à la lettre de la loi en ce qui concerne les paiements à la Commission canadienne du blé en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. Le fait pour le gouvernement de n'avoir pas versé ces montants à la Commission du blé, conformément à la loi, a créé pour nos cultivateurs de l'Ouest de graves difficultés financières. Le ministre a bien exprimé la chose en parlant d'une dette formidable. Il a cette dette envers les cultivateurs de l'Ouest.

Le gouvernement a fait complètement fi des besoins des cultivateurs de l'Ouest dans leur adversité. Au comité des finances, nous travaillons maintenant d'arrache-pied à un bill qui prévoit des subventions de 80 millions de dollars aux industries de fabrication que pourrait affecter la surtaxe américaine. Au maximum, l'initiative américaine se traduit par 300 millions de dollars de surtaxe, alors que les cultivateurs de l'Ouest, bien moins nombreux, ont vu baisser leurs revenus en termes réels d'environ 600 millions de dollars au cours des trois dernières années.

Étant donné le geste posé par les Américains, je n'ai pas d'objection à ce qu'on adopte rapidement la loi de soutien de l'emploi, mais il aurait davantage convenu que ce gouvernement qui se veut national applique les dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé, ou encore qu'il verse les 100 millions promis par le ministre chargé de la Commission du blé. Il est indiscutable que

c'était là une occasion pour le ministre de discuter avec ses collègues, de leur faire voir l'injustice de la situation et de les persuader de faire ce qu'il fallait.

Les témoignages recueillis par le comité de l'agriculture indiquent qu'en 1965-1966, la valeur du grain commercialisé était d'environ 1.191 milliard, de 1.417 milliard en 1966-1967, de 908 millions en 1967-1968, de 742 millions en 1968-1969 et de 682 millions en 1969-1970. Je n'ai pas vu les chiffres précis pour 1970-1971, mais le ministre lui-même a admis qu'ils atteindraient le milliard de dollars. Cela représente une perte de revenus énorme pour le cultivateur des Prairies, sans compter qu'il ne s'agit là que des ventes brutes, que ces chiffres ne tiennent pas compte du coût de revient qui ne cesse d'augmenter depuis des années. Il est sûr qu'on aurait dû employer au maximum toutes les formules de soutien favorisant les producteurs des Prairies.

• (10.50 p.m.)

La responsabilité de cette situation lamentable retombe carrément sur les épaules du ministre et du gouvernement. Le ministre responsable de la Commission du blé ayant décidé, dans sa sagesse, de lancer une nouvelle formule de stabilisation des prix dans l'industrie céréalière de l'Ouest, présentait en octobre dernier, pour remédier à la situation des documents qu'on pourrait doter du nom de maigre Livre blanc. Mais il ne présentait une mesure que tard dans la session, soit au printemps, le 29 avril, je crois. Il proposait d'abandonner progressivement la loi sur les réserves provisoires de blé et la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et d'y substituer des subventions de 100 millions de dollars. Mais il se trouvait un joker dans ses cartes: la formule de stabilisation compliquée, la déduction de 2 p. 100 de toutes les céréales pour constituer la caisse.

Pourtant, le ministre n'a pas réussi à faire adopter son projet de loi à la Chambre, car le montant de 100 millions aurait pu être détaché du bill de stabilisation concernant le grain et versé et personne ne se serait opposé à cette initiative ou ne l'aurait contestée. Il a décidé au lieu de s'abstenir de le verser cet été et ce paiement sera effectué dans un avenir indéfini. Lorsqu'on songe que 70 des 100 millions auraient été versés depuis longtemps aux producteurs, la façon d'agir du gouvernement est inexcusable. C'est comme si on disait à un homme qui se noie: «Je vous jetterai une ligne de sauvetage tantôt quand nous aurons le temps».

Pour que le cultivateur profite au maximum de ce paiement, il aurait fallu le lui remettre au printemps lorsqu'il avait besoin d'argent. Le ministre doit faire comprendre à ses collègues du cabinet que le paiement devrait être effectué conformément aux règlements en vigueur et que le gouvernement ne devrait pas renier son obligation juridique qui est de payer la Commission du blé au moment désigné. Quand le projet de loi sera adopté ou lorsque le montant de 100 millions sera versé conformément aux promesses faites, alors seulement ce transfert de fonds à la Commission du blé pourra être discontinué. Pourquoi s'est-on abstenu de l'adopter? C'est qu'en raison des paiements de stabilisation, les cultivateurs prétendent qu'il serait peut-être plus avantageux pour eux de ne pas recevoir d'argent que d'être liés à ce programme.

La nature du plan est telle que le gouvernement peut s'abstenir de faire des paiements pour les cinq prochaines années. Il ne sera pas tenu de verser plus de 20 millions